

OPÉRATION GESTION FAUNE

IMPLICATIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES



Gouvernement du Québec
Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche
Direction générale de la faune

OPERATION GESTION FAUNE

Implications administratives et financières

Février 1980

Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche
Direction générale de la faune

TABLE DES MATIERES

LISTE DES TABLEAUX	III
INTRODUCTION	1
1. Les objectifs de cette opération	1
2. L'accessibilité	2
3. La protection de la faune	5
4. L'implication des usagers	8
5. Le financement	9
6. Exigences administratives pour le MLCP	13
7. Evaluation du système	17
ANNEXES	22

LISTE DES TABLEAUX

	Page.
Tableau I. Répartition des associations agréées selon le nombre de membres (1978).	3
Tableau II. Fréquentation des ZEC et des clubs privés.	4
Tableau III. Mesure à priori de protection de la faune aquatique.	6
Tableau IV. Exploitation du gros gibier.	6
Tableau V. Ressources personnelles investies par les usagers (1978).	9
Tableau VI. Importance relative des sources de revenus.	10
Tableau VII. Importance relative des catégories de dépenses.	10
Tableau VIII. Répartition des associations agréées selon la proportion d'autofinancement.	11
Tableau IX. Autofinancement des associations agréées de différentes tailles.	12

INTRODUCTION

En 1978, le Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche du temps entreprit une vaste opération visant la prise en charge de la gestion et de la protection de la faune sur l'ensemble du territoire québécois. La concrétisation de cette opération se traduit plus particulièrement par l'abolition des droits exclusifs de chasse et de pêche auparavant accordés aux clubs privés, en instaurant à leur place les Zones d'Exploitation Contrôlée (ZEC). De façon simultanée, le ministère accentua la régionalisation par la déconcentration administrative.

Ce document a pour objectif de présenter une évaluation de la mise en place de ce nouveau système de gestion de la faune impliquant la participation de groupements populaires. Cette évaluation portera sur les implications administratives et financières qui ont résulté de cette opération. Les données utilisées à l'appui de cette analyse proviennent des rapports budgétaires fournis par les associations agréées d'une enquête socio-économique menée par le ministère* et des différentes entités administratives ayant travaillé dans ce dossier. Les données budgétaires fournies par les associations agréées peuvent être sujettes à quelques erreurs, compte tenu de différences au niveau des techniques comptables utilisées.

1. LES OBJECTIFS DE CETTE OPERATION

- A- Assurer l'opportunité égale de l'exploitation de la faune à tous les citoyens;
- B- Garantir la protection et la conservation des ressources fauniques;
- C- Développer la participation et l'implication des utilisateurs dans la gestion de la faune.

A l'intérieur de sa première phase, l'opération amena l'abolition ou le non-renouvellement des droits exclusifs de chasse et de pêche, sauf en ce qui a trait à ceux accordés sur des

* Pelletier, J., 1978. Sondage auprès des membres d'associations responsables de Zones d'Exploitation Contrôlée (ZEC). Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche. Service de la Recherche Socio-économique.

rivières à saumon et à des pourvoiries. Avec l'élimination de ces droits exclusifs, la responsabilité de la gestion et de la protection de la faune sur l'ensemble du territoire incombait au Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche. A cause de l'immensité du territoire, de l'étendue du réseau routier et de la variété des espèces, il fut décidé de s'adjoindre la collaboration des usagers pour faciliter la réalisation de ce mandat. Des associations furent agréées et certaines responsabilités de gestion leurs furent confiées. On procéda aussi à la canalisation des énergies vers la protection de la faune en formant différentes personnes à exercer le rôle d'auxiliaires de conservation de la faune. Cette participation des gens du milieu dans la gestion de la faune se voulait aussi une amorce de la décentralisation administrative en matière de gestion des ressources fauniques.

2. L'ACCESSIBILITE

Le premier objectif de l'Opération Gestion Faune était d'assurer une opportunité égale de l'exploitation de la faune à tous les citoyens. Plus concrètement, cet objectif se traduisit par une accessibilité légale et physique.

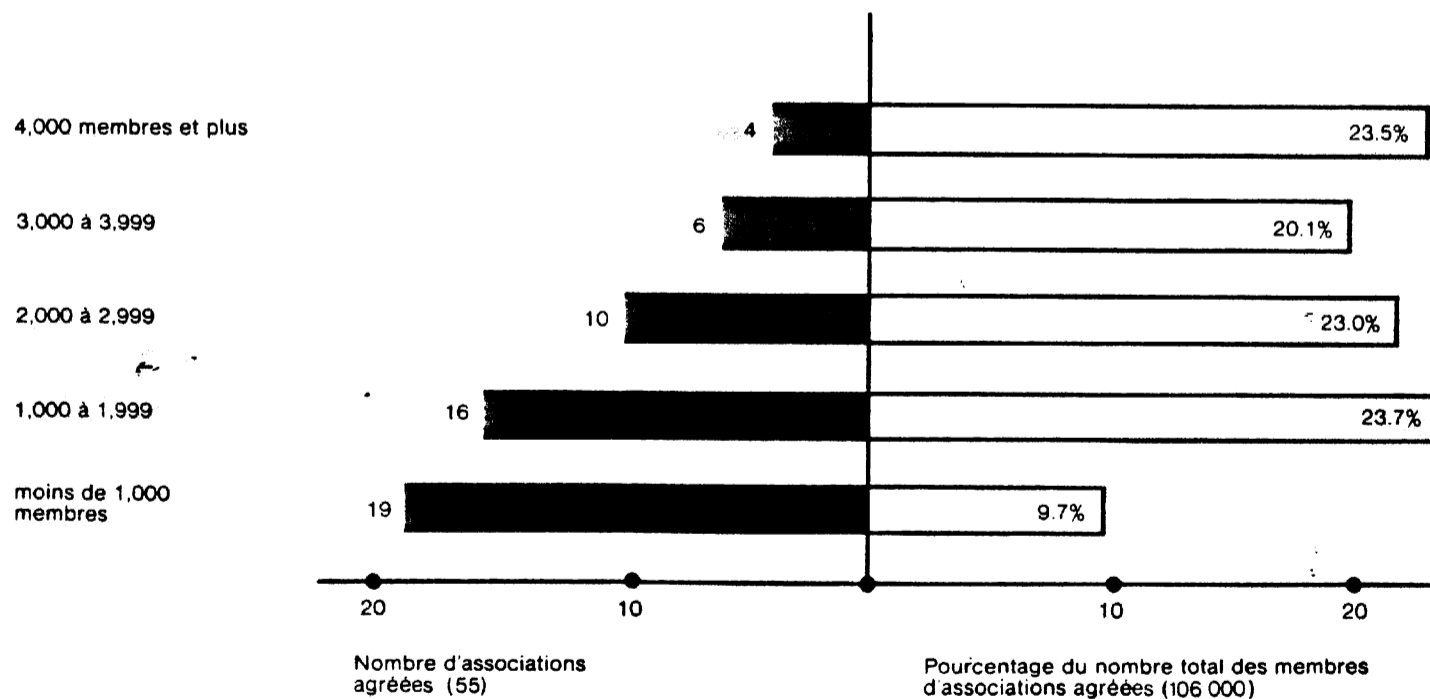
Le non-renouvellement et l'annulation des 1,200 baux de droits exclusifs de chasse et de pêche à des fins récréatives couvrant une superficie de 37,000 km² sur des terres publiques élimina les contraintes majeures d'accès à ces territoires. Les seules contraintes qui demeuraient, étaient dues à l'obligation imposée aux chasseurs et pêcheurs voulant y exploiter les ressources fauniques, de se munir d'une carte de membre familiale valide pour l'ensemble des Zones d'Exploitation Contrôlée ainsi que dans certains cas, à l'obligation de déboursier une somme minimale pour l'entretien du réseau routier lors du passage au poste d'accueil à l'entrée de certains territoires.

L'accessibilité physique engagea prioritairement les énergies des associations agréées pendant cette première année d'opération. Dans la plupart des cas, le réseau routier permettant l'accès à ces territoires, était composé de chemins forestiers construits par des exploitants dont la fin des opérations avait amené l'abandon de l'entretien. Il était impérieux de procéder à la réfection de ce réseau. Au cours de la première année

d'opération, les associations agréées ont procédé à la réparation et à l'entretien de routes donnant accès aux secteurs les plus convoités de leur territoire. Les sommes d'argent accordées par le biais des subventions aux associations agréées à cet effet ont contribué à rendre accessible de vastes territoires qui ne l'étaient pratiquement plus, tout en permettant une exploitation polyvalente de ces territoires de même qu'en maintenant dans un état satisfaisant un réseau susceptible d'être utilisé pour la protection des forêts.

- En garantissant l'accès légal et physique à ces territoires, on ouvrait la porte à leur utilisation par toute la population. Comparativement au système antérieur regroupant 27,000 membres, le nouveau comptait en 1978-79, 106,000 membres chasseurs et pêcheurs sportifs répartis dans 55 associations agréées. Bien qu'il soit extrêmement difficile de prévoir le nombre de membres pour l'année 1979-80, les rapports intérimaires de juillet 1979 indiquaient que les 59 associations agréées existantes regroupaient plus de 65,000 membres, soit une augmentation de 15% par rapport à la même date l'an dernier.

TABLEAU I. REPARTITION DES ASSOCIATIONS AGREES SELON LE NOMBRE DE MEMBRES (1978)



Par ailleurs, le sondage statistique* effectué auprès des membres d'associations agréées, nous indiquait que deux membres sur trois des clubs privés avaient adhéré au nouveau système alors que la proportion des membres faisant partie de ce qu'il est convenu d'appeler les "côls bleus" passait de 50% chez les clubs à 70% dans les ZEC. Cette même étude nous révélait la fréquentation totale des ZEC pour l'année 1978-1979.

TABLEAU II. FREQUENTATION DES ZEC ET DES CLUBS PRIVÉS.

	1978 (ZEC) Sondage actualisé	1977 (clubs privés)
membres	106,000	27,000
<u>Jours-fréquentation</u>		
Pêche	795,000	500,000
Chasse	270,000	160,000
Villégiature	236,000	(inclus dans chasse et pêche)
TOTAL	1,301,000	660,000

Le total de 660,000 jours-fréquentation inscrits aux clubs privés inclus de 20 à 60% de temps affecté à la villégiature de même que les activités réalisés par les dépendants et les invités.
* La somme de 1,301,000 jours-fréquentation imputables aux ZEC comprend 130,000 jours-pêche effectués par les dépendants.

* Pelletier, J., 1979. Opus Cit...

3. LA PROTECTION DE LA FAUNE

Le deuxième objectif de l'Opération Gestion Faune était de garantir la protection et la conservation de la faune dans l'ensemble du Québec. Les clubs privés avaient maintenu un système parallèle à celui de l'Etat: chaque club ou un regroupement de ceux-ci employait des gardiens pour contrôler le respect des règlements de chasse et de pêche par les membres du club. Le faible nombre d'infractions constatées par ces gardiens nous porte à croire que leurs interventions se limitaient à interdire l'accès aux non-membres. L'Etat avait par contre limité son intervention en matière de protection de la faune aux territoires accessibles au public en général.

L'élimination des baux exclusifs de chasse et de pêche eut pour effet d'augmenter considérablement la charge du gouvernement en la matière. Le ministère fut dans l'obligation de reviser ses effectifs affectés à la protection de la faune, de modifier son système opérationnel de protection, de mettre sur pied un système favorisant la participation du public à cette responsabilité et d'adapter son mode de gestion des ressources fauniques tout en se donnant les outils légaux pour y arriver.

A cause de l'élimination du permis de pêche, de l'addition de personnel à la Direction de la Conservation de la Faune, de la couverture doublement intense des agents de conservation sur les territoires des ZEC et des modifications apportées aux règlements, il est tout à fait impossible de comparer statistiquement les infractions aux règlements de pêche de cette saison avec celles de la saison dernière. On doit plutôt regarder ce que ces mesures ont eu comme impact au niveau de la faune exploitée par les chasseurs et les pêcheurs. En ce qui a trait à la faune aquatique, peu de données statistiquement valables étaient tenues par les clubs privés. Une simple énumération du nombre d'individus capturés pour chaque espèce ne nous servirait à rien sans connaître la pression de pêche qui fut exercée ou la biomasse totale qui fut prélevée. Grâce aux modifications apportées au système de gestion de cette ressource, nous sommes maintenant en mesure d'appliquer un contrôle à priori. L'imposition de quotas d'exploitation sur les plans d'eau les plus fréquentés, permet aux gestionnaires et aux responsables

de la protection de suspendre la pêche sur ces plans d'eau lorsque la production piscicole annuelle est exploitée. En plus de cette mesure, les biologistes ont aussi procédé à la modification des limites de captures quotidiennes et des saisons.

La suspension de la pêche sur certains plans d'eau fut le moyen privilégié mis de l'avant par les associations agréées et le ministère pour permettre l'accès au territoire sans avoir à imposer une limitation du nombre de pêcheurs.

TABLEAU III. MESURES A PRIORI DE PROTECTION DE LA FAUNE AQUATIQUE

	30/11/78	15/01/80
Nombre de plans d'eau dont le quota annuel fut atteint	183	368
Modification de quotas	6	11
Modification de saisons	--	50

L'augmentation des interventions pendant l'année 1979 ne provient pas nécessairement d'une augmentation de l'exploitation, mais plutôt d'une connaissance accrue du territoire et des ressources.

En plus de ces mesures biologiques de protection à priori, on doit aussi mentionner l'action des agents de conservation et des auxiliaires de protection de la faune (1978 et 1979: 640) qui, par leur présence constante sur le territoire, ont été le support indispensable au succès de l'ensemble de cette opération.

Les moyens de contrôle entourant l'exploitation de la faune terrestre nous permettent une comparaison plus facile avec l'ancien système. Les statistiques disponibles se limitent toutefois à l'original.

TABLEAU IV. EXPLOITATION DU GROS GIBIER

	1977 (clubs privés)	1978 (ZEC)
Orignaux abattus	1,430	1,446
Cerfs de Virginie abattus	N.D.	79

L'exploitation des animaux à fourrure pose aussi des problèmes de comparaison puisque les niveaux de captures sont souvent reliés aux facteurs de demande qui modifient le prix des peaux. L'Opération Gestion Faune eut un impact très limité sur l'exploitation des animaux à fourrure puisque la réglementation concernée fut presque inchangée: plusieurs Zones d'Exploitation Contrôlée étant comprises dans des réserves à castor ou dans des zones de terrains enregistrés où l'exploitation est réservée aux autochtones ou à des trappeurs spécifiques.

- L'impact immédiat sur les autres territoires en terme de fréquentation et d'habitude des usagers sportifs est difficile à évaluer présentement. Les 600,000 jours-fréquentation additionnels réalisés sur les territoires déclubés en 1978-79 sont la résultante de la libéralisation de l'accès à cette partie du Québec qui engendra de nouvelles possibilités d'exploitation. A titre d'exemple, la variation de la fréquentation des parcs et réserves de 1977-78 à 1978-79, n'a pas été significative (pêche + 11.5%, chasse - 10%). On note toutefois une augmentation de 25% dans la fréquentation des établissements des pourvoyeurs, ce qui correspond à plus de 150,000 jours-fréquentation*. Il est logique de considérer que cette fréquentation additionnelle soit due à une partie des anciens membres de clubs privés et à un effet d'entraînement des campagnes d'information entourant l'Opération Gestion Faune.

Même si le niveau de fréquentation a doublé au cours de la première année d'opération, le niveau d'exploitation, tout au moins pour la chasse, n'a pas varié de façon significative. Cela revient à dire que l'on a augmenté la possibilité de récréation en forêt (chasse - pêche) sans hypothéquer les ressources fauniques de l'ensemble du territoire.

- La création des ZEC a donc été, selon cette logique, un outil de libéralisation de l'accès et de conservation de la ressource faunique très rentable et pour ainsi dire inégalé dans notre expérience de gestion à ce jour, et ce avant de considérer l'impact à moyen et long terme de l'objectif participation.

* Cette augmentation de la fréquentation se traduit par des revenus supplémentaires aux pourvoyeurs de l'ordre d'environ 35%.

4. L'IMPLICATION DES USAGERS

L'Opération Gestion Faune, et plus particulièrement la mise sur pied du réseau de Zones d'Exploitation Contrôlée, avait aussi comme objectif la participation des utilisateurs à la gestion et à la conservation de la faune. Cet objectif se justifiait par la nécessité de créer une prise de conscience en conservation des ressources et de l'environnement chez les usagers tout en incitant les citoyens à agir sur leur environnement et à déterminer l'utilisation de leurs ressources.

L'évaluation de l'implication des usagers peut donc s'effectuer soit en examinant les résultats des opérations ou en quantifiant les énergies dépensées par les usagers à la gestion de la faune.

Les principales réalisations des associations agréées touchent la mise sur pied et l'entretien d'un réseau d'accès aux ressources de leurs territoires (ZEC). Dans la première année seulement, environ 5,000 kilomètres de routes forestières furent entretenues. On procéda aussi à la mise en place de plusieurs infrastructures d'accès aux ressources telles que des quais, des débarcadères ou des sentiers en forêt. La signalisation sur le territoire fut aussi grandement améliorée par la fabrication et l'installation de panneaux indicateurs dans bon nombre de ZEC. La somme des ressources budgétaires ainsi affectées à l'accessibilité à ces territoires se chiffre à un montant de \$1,100,000.00 pour 1978.

Comme deuxième opération, les associations agréées ont contribué à mettre en place un système de contrôle de l'exploitation; ce qui permis d'éviter une exploitation désordonnée dans l'ensemble du territoire.

Enfin, le dynamisme de plusieurs organismes leur permis d'obtenir du Gouvernement Fédéral dès la première année, des subventions de l'ordre de \$200,000.00 pour la réalisation de projets d'aménagement du territoire (camping, protection de l'environnement, etc.) ce qui généra plusieurs emplois saisonniers. En juillet 1979, les sommes obtenues de cette même source se chiffraient à près de \$170,000.00.

L'approche quantitative de l'évaluation de l'implication des usagers permet de dégager certaines données exposées au tableau ci-dessous.

TABLEAU V. RESSOURCES PERSONNELLES INVESTIES PAR LES USAGERS (1978)

Nombre de membres au sein des conseils d'administration	612
Jours-hommes bénévoles consacrés à l'opération	9,911
Usagers employés à l'opération (hommes-année)	95 (excluant les emplois de programme OSE et Canada au Travail)

Pendant l'exercice 1978-79, les associations agréées ont consacré des efforts particuliers à la protection de la faune. On compte maintenant 500 auxiliaires de protection de la faune comparativement à 170 pour l'année précédente. Ces agents ont assisté les agents de conservation de la faune du ministère dans leurs tâches de contrôle des utilisateurs durant la période d'opération. En 1978-79, les sommes consacrées à cet effet totalisaient \$790,000.00.

L'implication des usagers à la gestion de la faune et à la prise en charge d'un vaste territoire ne fait plus aucun doute. Il s'agit donc de la première opération d'importance réalisée par le ministère dans la nouvelle approche de la participation des utilisateurs dans la gestion de la faune, qui se couronne avec tant de succès et à si peu de frais.

5. LE FINANCEMENT

L'examen des rapports budgétaires soumis par les associations agréées pour l'exercice 1978-79, nous démontre qu'elles ont réalisé des revenus de \$3,622,137.00. Ces revenus provenaient de différentes sources dont l'importance relative était la suivante:

TABLEAU VI. IMPORTANCE RELATIVE DES SOURCES DE REVENUS⁽¹⁾

Cotisation des membres	43.8%
Subvention de fonctionnement (MTCP)	24.2%
Subvention (projet OSE)	17.0%
Fourniture de services	8.4%
Autres revenus	6.6%

Au cours de la même période, les dépenses déclarées se chiffraient à \$3,272,466.00 et se répartissaient de la façon suivante:

TABLEAU VII. IMPORTANCE RELATIVE DES CATEGORIES DE DEPENSES⁽¹⁾

Accueil et protection	24.2%
Exploitation (entretien des routes, bâtiments, etc.)	19.1%
Administration	10.6%
Autres dépenses (OSE, Canada au Travail, certaines dépenses non-réparties dans les autres catégories) ⁽²⁾	46.1%

- (1) On trouve en annexe un tableau sur la répartition des revenus et des dépenses parmi les associations agréées et les régions administratives.
- (2) Le haut pourcentage attribuable aux autres dépenses provient du fait que les associations agréées inscrivaient les dépenses attribuables aux programmes OSE et Canada au Travail dans un registre comptable différent de celui des opérations courantes tel que demandé par les organismes dispensant les subventions. Une forte proportion de ces dépenses est toutefois attribuable à l'item accueil et protection.

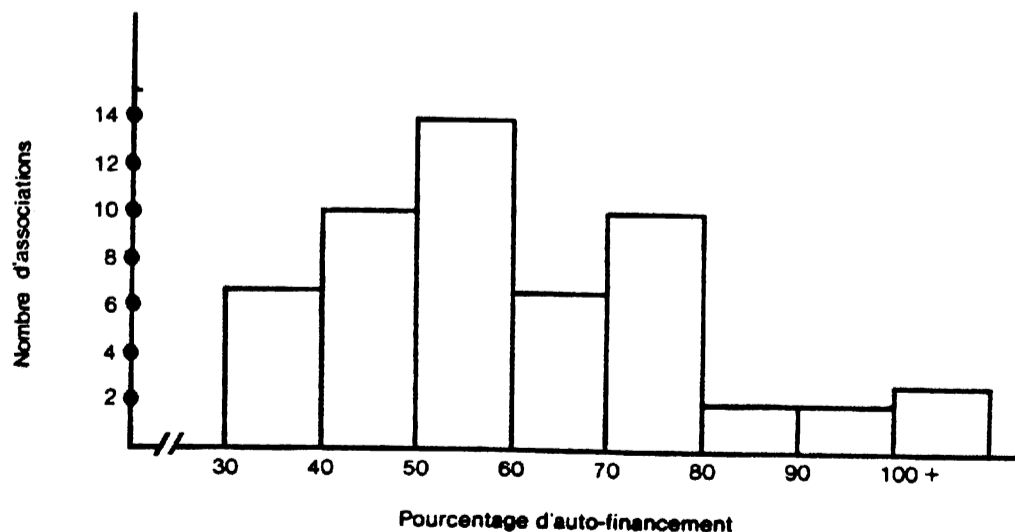
A l'intérieur de ces trois (3) premières catégories, on retrouve des dépenses d'immobilisation d'une somme de \$562,246.00, c'est-à-dire 17.2% de l'ensemble des dépenses. De cette somme, \$250,000.00 étaient consacrés à la construction de routes, ponts ou quais alors que \$310,000.00 étaient investis dans l'achat de bâtiments et d'équipements*.

Les associations agréées ont bien entendu reçu des sommes importantes en subvention de la part du gouvernement, mais il est intéressant de voir à quel point, elles ont su autofinancer leur première année d'opération. L'autofinancement se définit comme étant le pourcentage des dépenses totales couvertes par les revenus sans subventions ($\frac{\text{revenus sans subvention}}{\text{dépenses totales}}$).

Pour l'ensemble des ZEC, la proportion s'établit à 65% (\$2.13 millions / \$3.27 millions).

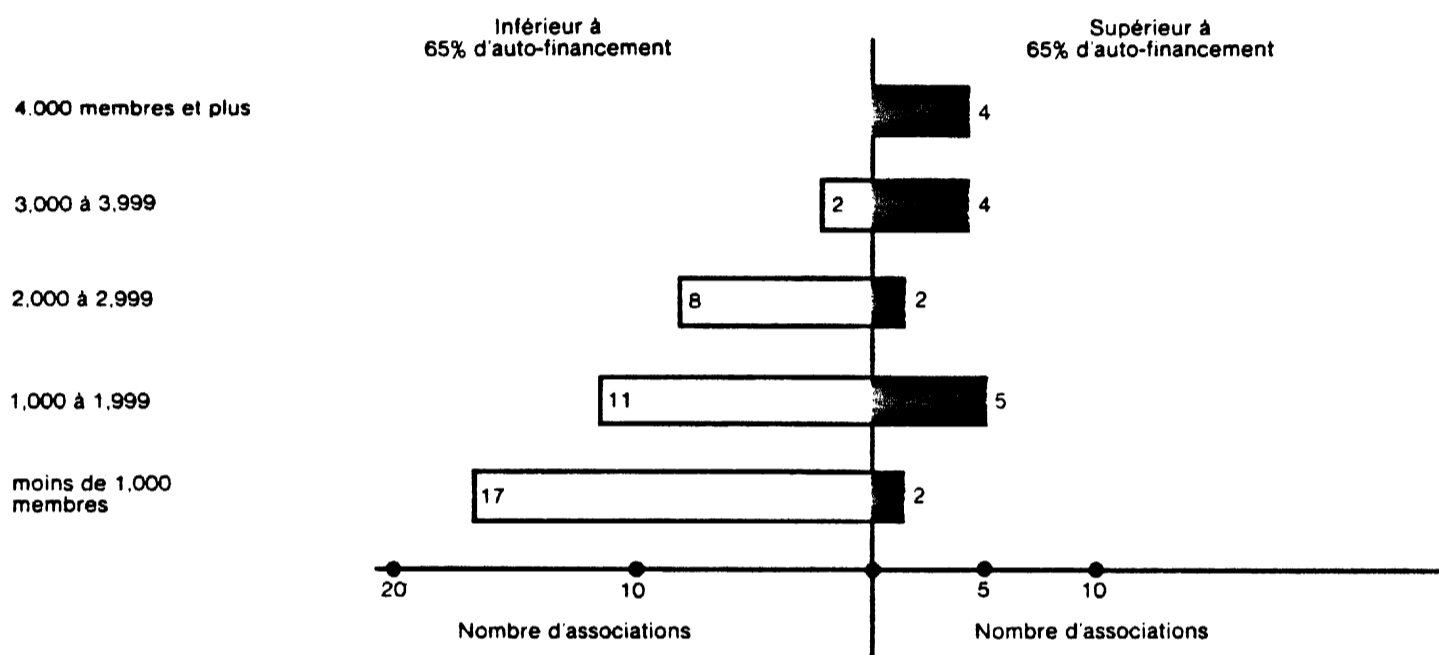
D'autre part, afin d'avoir une vision plus exacte de cet autofinancement, il faut tenir compte des principes comptables reconnus statuant que seul l'amortissement des immobilisations peut être considéré comme dépense d'opération, l'immobilisation n'étant qu'un transfert de capital. En appliquant un taux d'amortissement de 10% pour le calcul des dépenses, la proportion d'autofinancement est ramenée à 77%, ce qui consiste en une performance fort enviable pour une première année d'opération.

TABLEAU VIII. REPARTITION DES ASSOCIATIONS AGREES SELON LA PROPORTION D'AUTOFINANCEMENT



Le pourcentage d'autofinancement est intimement relié au nombre de membres de l'association. Cependant, les coûts fixes élevés rattachés à la première année d'opération, l'éloignement de certaines ZEC des bassins de population de même que la date tardive de constitution de certains territoires sont autant de facteurs qui ont joué un rôle important dans le faible pourcentage d'autofinancement de certaines des plus petites associations.

TABLEAUX IX. AUTOFINANCEMENT DES ASSOCIATIONS AGREES SELON LA TAILLE



Les subventions versées par le ministère (\$1,490,850.00) constituaient la deuxième plus importante source de financement des associations agréées pour l'exercice 1978-79. Ces subventions représentaient une allocation moyenne de \$14.09* pour chaque membre ayant adhéré à une association. Le montant des subventions par membre pour chacune des ZEC varie toutefois considérablement, passant de \$3.85 à \$64.14. D'autre part, une analyse de la subvention versée en terme de jours-fréquentation réalisés dans les ZEC, nous montre qu'un montant de \$1.15 est accordé pour chacun de ces jours-fréquentation.

* voir annexe A

Une étude effectuée par le Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche* a établi l'impact économique des dépenses des pêcheurs sportifs québécois en appliquant le "modèle de simulation intersectoriel du Québec". De celle-ci, on constate que chaque jour-pêche effectué par un québécois entraîne, par les différents jeux de l'économie, des recettes fiscales de \$1.70 (\$0.69 de taxes directes et \$1.01 de taxes indirectes) pour le Gouvernement du Québec. L'indexation de ces retombées fiscales aurait aussi sûrement pour effet de majorer d'une façon appréciable celles-ci.

De plus, une étude similaire effectuée pour la chasse à l'orignal en 1978**, nous indique que le Gouvernement du Québec retire \$4.25 par jour-chasse (\$1.30 de taxes directes et \$2.95 de taxes indirectes). En regard de ces deux études, on peut estimer que les recettes fiscales du gouvernement québécois découlant des activités de chasse et de pêche effectuées dans les ZEC s'établissent à près de \$2.500.00.

6. LES EXIGENCES ADMINISTRATIVES POUR LE MINISTÈRE DU LOISIR, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE

La nouvelle approche de gestion de la faune ainsi que l'extension des responsabilités ministérielles sur l'ensemble du territoire amènent des modifications importantes au niveau du fonctionnement administratif chez les responsables de la protection et chez les responsables de l'aménagement et de l'exploitation de la faune.

* Lacasse, M. et J. Pelletier, 1979. Dépenses des pêcheurs sportifs en 1975. Service de la Recherche Socio-économique. Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche.

** Lacasse, M. et J. Pelletier, 1979. Aspects socio-économiques de l'exploitation de l'orignal par la chasse sportive au Québec en 1978. Service de la Recherche Socio-économique. Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche. (En voie de publication).

- Impact sur l'organisation de la protection de la faune

Il va sans dire que les territoires déclubés devaient, à cause de leur potentiel, de leur accessibilité et de l'intérêt manifesté par la population, bénéficier d'une protection particulière, en sus de la protection minimal assurée par les agents de conservation de la faune déjà en place.

On avait alors fixé comme objectif de doubler les efforts de protection et d'éducation à l'intérieur des Zones d'Exploitation Contrôlée par rapport à l'ensemble du Québec. Pour ce faire, il fallait obtenir les 88 postes additionnels qui nous permettraient de doubler la présence effective des agents de conservation dans ces territoires. La répartition de ces postes entre les régions administratives a été basée sur la superficie des territoires libérés, sur des probabilités de fréquentation de ces territoires et sur des besoins de porter le nombre minimum d'agents de conservation de la faune dans un poste à six (6).

D'après les différentes informations fournies par les bureaux régionaux de la conservation de la faune, l'effort total consenti à la protection de la faune dans le territoire des ZEC équivaut à l'utilisation d'environ 80 hommes-année, les hommes-années non affectés directement aux opérations ont surtout été utilisés pour l'organisation de l'ensemble des activités ou sont la résultante de certains retard dans l'engagement des personnes titulaires de ces postes.

D'autre part, avec la mise en place de l'Opération Gestion Faune, il devenait impérieux d'intervenir sur deux autres plans, à savoir:

- Le démantèlement de réseaux de braconnage organisés dont nous craignons le développement.
- L'amélioration des connaissances des agents de conservation de la faune, une meilleure préparation de base et une actualisation des techniques et méthodes opérationnelles.

La réalisation de ces tâches devenues prioritaire amena la formation d'équipes de travail spécialisées dont les membres seraient rattachés à la "Direction de la Conservation de la Faune". Onze (11) postes additionnels ont ainsi été créés pour répondre aux besoins.

Une première équipe formée de cinq (5) enquêteurs a été mise sur pied. Ce groupe devait concentrer ses efforts sur les réseaux de braconnage organisés en planifiant des opérations concertées impliquant diverses régions en vue de réaliser des saisies massives, des arrestations de braconniers, etc.

Une division de normalisation comportant deux (2) personnes fut mise en place de même qu'une division de formation comportant quatre (4) personnes. Globalement, leurs rôles consistaient à établir des normes opérationnelles, arrêter des méthodes de travail, préconiser la mise en place de réglementation appropriée, organiser l'implantation d'un réseau d'auxiliaires de la conservation de la faune selon la nouvelle réglementation en procédant à leur sélection, leur formation et leur affectation dans les Zones d'Exploitation Contrôlée, dispenser des programmes de formation de base, de recyclage, de spécialisation, etc.

- Impact sur l'organisation de l'aménagement et de l'exploitation de la faune

Avant l'abolition des droits exclusifs confiés aux clubs privés, le personnel de la Direction de l'Aménagement et de l'Exploitation de la Faune, suite à une directive ministérielle, devait limiter ses travaux et interventions au territoire situé à l'extérieur des clubs privés. On accordait la priorité aux travaux à l'intérieur des parcs et réserves du Québec où on pouvait avoir une certaine emprise sur les modalités d'exploitation de la faune et sur les aménagements du territoire. L'élimination des droits exclusifs de chasse et de pêche amena donc une nouvelle charge de travail due à l'ajout d'un territoire d'une superficie de 37,000 km², où très peu de données étaient disponibles pour l'élaboration d'une nouvelle forme d'exploitation et où les intervenants étaient nombreux.

La modification des priorités apporta des changements considérables au niveau de l'organisation du travail. L'approche traditionnelle des travaux d'acquisition de connaissances sur une espèce ou sur facteur environnemental affectant cette espèce nécessitait une démarche très analytique. Par contre, la gestion de l'ensemble du territoire exige une considération du système dans son ensemble avec toute sa complexité et sa dynamique. Le gestionnaire doit maintenant prendre en considération une multitude de facteurs d'ordre social, politique ou économique, ce pourquoi sa formation et son expérience ne l'ont que très peu préparé.

La gestion des territoires confiés à des associations agréées exige de multiples interventions de la part de l'équipe de biologistes ou de techniciens responsables. Les exigences de cette délégation se situent au niveau d'un rôle de conseil ou d'expertis en gestion de la faune: le gestionnaire, dans la mesure du possible, doit fournir des renseignements suffisants sur l'état des populations et sur leur potentiel d'exploitation aux associations agréées afin qu'elles soient en mesure de planifier le développement de leur territoire. Il est donc indispensable que le personnel du ministère continue à acquérir certaines données biologiques de base afin de rendre les associations autonomes dans certains domaines. Dans plusieurs cas, la complexité du milieu et des populations présentes, obligent les biologistes à poursuivre une tenue de statistiques précises afin de développer des méthodes de suivi de l'exploitation de certaines populations.

Une autre des tâches importantes des biologistes se situe au niveau de l'adaptation de la réglementation au contexte de la Zone d'Exploitation Contrôlée. En effet, l'interprétation des statistiques concernant l'exploitation de la faune d'une ZEC permet au biologiste gestionnaire de faire des recommandations d'adaptation des règlements visant à maintenir l'équilibre entre le potentiel du territoire et la demande des usagers.

Enfin, les gestionnaires du ministère ont aussi à vérifier les opérations budgétaires des associations agréées et à s'assurer de la saine utilisation des fonds accordés par l'Etat à ces associations.

L'évaluation des efforts consentis à cette tâche par les entités administratives responsables de l'Aménagement et de l'Exploitation de la Faune dans les territoires des ZEC se chiffre à environ 55 hommes-année. La balance des énergies attribuables aux 5 hommes-année restant, fut consacrée à la planification des opérations et à l'élaboration de normes. De plus, la date d'engagement fort tardive de certaines personnes eut pour conséquence l'inadéquation entre la somme des hommes-années utilisés et ceux qui furent octroyés.

. EVALUATION DU SYSTEME

- Accessibilité

En considérant les 5,000 kilomètres de routes entretenues par les associations agréées, les sentiers, les quais et les débarcadères qui furent construits ainsi que la mise en place d'une signalisation sur le réseau routier principal, on peut affirmer que de façon générale, le système de Zones d'Exploitation Contrôlée a permis l'accès à l'ensemble du territoire anciennement clubé. Cette accessibilité accrue a favorisé une meilleure répartition des chasseurs et des pêcheurs en plus d'augmenter la satisfaction de ces adeptes souvent frustrés dans leurs efforts par l'inaccessibilité aux ressources du territoire.

Dans les années à venir, des efforts évidents devront par contre être maintenus dans certains territoires où la réfection du réseau routier principal demande des investissements plus considérables. Parallèlement, les contraintes à l'accès que constituent la carte de membre obligatoire et l'imposition d'un tarif relié à l'entretien du réseau routier pourraient être reconsidérés dans une perspective plus large d'opportunité égale à l'accès.

Face à la grande fréquentation de certaines ZEC, de nouveaux modes de contrôle et de répartition des utilisateurs devront être développés en gardant toutefois constamment à l'esprit la minimisation des contraintes à l'utilisateur.

Avec deux ans d'expérience dans cette opération, nous serons plus en mesure de réviser la superficie de certaines ZEC en considérant soit un agrandissement possible là où la fréquentation est très intense, soit une diminution dans certains cas où la fréquentation par kilomètre² est de beaucoup inférieur à la moyenne. Dans certains de ces derniers cas, la superficie exagérée du territoire occasionne des coûts supplémentaires rendant les opérations non-rentables. La présence de ZEC à des endroits non-indiqués de même que des superficies exagérées peuvent dans certains cas constituer des barrières à l'accès aux ressources.

Pour certains territoires, la demande de diversification des activités de récréation est déjà manifeste. Une utilisation complémentaire de l'ensemble des ressources récréatives du territoire sera indubitablement la prochaine phase d'implication majeure des associations agréées. Certaines associations démontrent actuellement des volontés d'offrir des services variés tels l'hébergement, la restauration, la location d'embarcation, etc. dans le but de rendre plus accessible certains territoires éloignés. Toute réponse à ces questions exigera de mieux définir la place des Zones d'Exploitation Contrôlée à l'intérieur des réseaux des Parcs et Réserves fauniques, et parmi celui des pourvoyeurs en terme d'offre de services privés. Ce développement exigera donc d'agencer de plus en plus les ressources du Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche de façon à permettre l'utilisation rentable et harmonieuse du potentiel récréatif du Québec.

- Participation à la gestion de la faune

Comme nous l'avons mentionné précédemment, plusieurs personnes ont participé activement à des responsabilités de gestion de la ressource faunique de leur milieu. En s'impliquant ainsi, ces utilisateurs ont permis la mise en place d'un système d'accueil et de protection permettant d'effectuer un contrôle efficace de l'exploitation de la faune dans l'ensemble des territoires libérés et ce, à un coût minimum.

Dans un autre ordre d'idée, les contacts entre les représentants du ministère (biologistes, agents de conservation, etc.) et les utilisateurs ont été plus fréquents étant donné l'intérêt manifesté par ces derniers à acquérir des connaissances leur permettant de s'impliquer davantage dans la gestion de leurs ressources. Ces échanges ont, par le fait même, permis une meilleure compréhension du rôle et des actions du ministère dans la gestion des ressources fauniques (recherche, législation, etc.).

Enfin, en suscitant la participation des utilisateurs et en donnant à des associations reconnues un pouvoir de taxation (cartes de membres, droits de péage, etc.), le ministère a franchi une première grande étape dans la décentralisation de la gestion de la faune au Québec. Cette étape franchie, le ministère espère que les citoyens seront désormais plus que des consommateurs de services publics mais qu'ils prendront en charge certaines de leurs responsabilités et qu'ils agiront directement sur la qualité des services qu'ils voudront recevoir.

L'incitation à la participation des usagers à la gestion de la faune ne doit toutefois pas se restreindre à un groupe limité d'individus: fréquemment, là où l'action collective est de mise, on se retrouve en présence des mêmes individus, la majorité non-participante de la population demeurant constante. Ce problème est probablement celui qui affecte le plus l'évolution du processus de décentralisation. On pourrait même chercher à développer certains moyens d'encouragement pour les conseils d'administration des associations agréées et chercher à développer une certaine continuité dans ces associations. L'effort devra être soutenu car le succès de cet entreprise exige un contact constant entre les entités administratives gouvernementales et la population.

Nous pouvons donc nous attendre à ce qu'une somme importante des énergies que le ministère consacrerait, sera pour la réalisation de cet objectif. Plus concrètement, les tâches des responsables ministériels de cette opération seront dirigées vers l'élaboration de plans d'exploitation et de protection de ces territoires qui faciliteront la prise en charge de ces responsabilités par les usagers dans le but éventuel d'une diminution de la présence de l'état dans certaines opérations de la gestion de la faune. Par ailleurs, cette approche devrait permettre une réorientation de nos énergies vers des secteurs longtemps délaissés tels que la protection des habitats fauniques et l'aménagement de sites d'utilisation de la faune près des agglomérations.

Enfin, le ministère devrait rendre accessible aux gestionnaires des programmes de formation pouvant leur servir dans leur rôle de support aux organismes populaires s'impliquant dans la gestion de la faune.

- Conservation de la faune

Déjà après une première année d'opération, des résultats intéressants ont été notés en ce qui a trait à la conservation de la faune.

Tel que souvent recommandé par la Fédération Québécoise de la Faune, l'objectif de faire travailler des personnes désignées comme auxiliaires de la conservation de la faune dans leur milieu social et dans un territoire défini a été atteint. En effet, en 1979-80, au-delà de six cent quarante (640) personnes ont été assermentées auxiliaires de la conservation de la faune et ont reçu une formation de base de la part des agents de conservation de la faune.

En 1978-79, au-delà de cinq mille (5,000) jours-agents de conservation de la faune ont été consacrés à dispenser des programmes de sécurité à l'intention des usagers chasseurs et pêcheurs. D'autre part, des programmes de formation interne destinés aux agents de conservation de la faune exigeaient plus de six mille (6,000) jours-hommes.

Les agents de conservation de la faune ont entretenu des relations plus étroites et soutenues avec les associations de chasse et de pêche impliquées dans la gestion des ressources fauniques, ont organisé leur travail en tenant compte des avis de celles-ci et de leur degré d'implication et ont consacré une proportion plus importante de leur temps à l'effort d'éducation et de prévention auprès des usagers.

Enfin, plusieurs enquêtes spéciales ont été menées à bien par les membres de la division des enquêtes, entraînant la poursuite de centaines d'individus en vertu de la loi de la conservation de la faune. A titre d'exemple:

Sacré-Coeur;
Ile Anticosti;
Magpie
et d'autres à venir.

Toutefois, certaines lacunes demeurent, notamment en ce qui a trait aux relations entre les agents de conservation de la faune et les auxiliaires de protection de la faune. On note en fait de la part de certains agents de conservation ou de leur représentant syndical, une résistance à la notion de participation active à la protection de la faune par les gens du milieu (utilisateurs). Même si une meilleure définition du rôle, des responsabilités et du niveau d'intervention de chacun, pourrait améliorer considérablement cette situation, il n'en demeure pas moins que la réussite complète du nouveau mode de fonctionnement qui a été implanté suppose un changement des mentalités de part et d'autre et nécessite par conséquent une période d'adaptation de plusieurs années.

On note également que la valeur du système d'auxiliaires de protection de la faune est fonction d'un critère: le bénévolat assumé par des gens du milieu ou des gens qui assument déjà une responsabilité quelconque en forêt et à proximité des lieux d'exploitation de la faune. Or, on se rend compte que cet intérêt diminue avec le temps dans certains cas. Après l'instauration du système, ces gens bien intentionnés insistent souvent pour recevoir une rémunération adéquate aux tâches qu'ils accomplissent.

L'ère du loisir étant dans l'esprit de chacun, nous pouvons prévoir une augmentation de la fréquentation de ces territoires par des sportifs adeptes de l'utilisation consommatrice et non-consommatrice des ressources fauniques. Il faudra bien sûr maintenir une surveillance constante et planifiée des activités de chasse et de pêche par du personnel spécialisé (agents de conservation de la faune) et avec des méthodes et des approches des plus adaptées.

En fournissant une meilleure formation de base et de meilleures techniques à nos agents de conservation de la faune, en favorisant un travail concerté avec les différentes associations ou les groupes impliqués dans la gestion de la ressource faunique, en accentuant nos efforts sur les programmes d'éducation en sécurité et en conservation et en consacrant la majorité de nos interventions sur les lieux d'exploitation, nous croyons que l'effectif actuel (agents de conservation de la faune) incluant les quatre-vingt-dix-neuf (99) postes ajoutés lors de l'Opération Gestion Faune, sera suffisant.

A N N E X E S

SOMMAIRE

1973

ANNEXE A

REGION	nombre de ZEC	superficie en km ²	nombre de membres	subvention versée	subvention par membre	revenus sans subvention	dépenses totales	% d'auto-financement
01	6	3,457	8,306	162,400	19.55	183,866	326,382	56.3
02	9	7,912	22,893	285,150	12.45	494,390	741,973	66.6
03	6	2,431	18,744	153,100	8.16	379,512	458,699	82.7
04	12	6,440	11,927	241,000	20.20	297,728	457,878	65.0
05	1	168	424	10,500	24.76	6,385	14,835	43.0
06	5	2,844	17,024	185,500	10.90	308,545	445,649	69.2
07	8	7,805	18,565	292,500	15.75	301,900	542,265	55.7
08	3	2,905	2,112	46,200	21.88	35,931	65,338	55.0
09	5	3,068	5,800	114,500	19.74	123,030	219,447	56.1
TOTAL	55	37,032	105,795	1,490,850	14.09	2,131,287	3,272,466	65.1

1978

REGION Saguenay-Lac St-Jean

NOM DE LA ZEC	superficie en km2	nombre de membres	subvention versée	subvention par membre	revenus sans subvention	dépenses totales	% d'auto- financement
ONATCHIWAY EST	1,355	3,596	37,000	10.3	84,252	137,857	61.1
MARTIN VALIN	944	8,037	41,500	5.2	165,016	163,072	101.2
LAC DE LA BOITEUSE	266	1,577	28,000	17.8	32,596	64,993	50.2
CHAUVIN	619	685	17,500	25.5	10,408	25,189	41.3
DES PASSES	1,491	2,874	33,000	11.5	55,363	95,463	58.0
RIVIERE AUX RATS	1,659	1,686	33,000	19.6	42,167	74,859	56.3
LA LIEVRE	999	1,475	32,350	21.9	47,440	62,814	75.5
ANSE ST-JEAN	200	663	23,800	35.9	10,539	32,702	32.2
LAC BREBEUF	379	2,300	39,000	17.0	46,579	85,027	54.8
TOTAL	7,912	22,893	285,150	12.45	494,390	741,973	66.6

REGION Trois-Rivières

NOM DE LA ZEC	superficie en km2	nombre de membres	subvention versée	subvention par membre	revenus sans subvention	dépenses totales	% d'auto- financement
KISSISSINK	686	1,274	20,000	15.7	20,684	38,133	54.2
MENOKEOSAWIN	314	304	19,500	64.1	24,210	42,461	57.0
BORGIA	571	2,010	27,000	13.4	31,243	57,925	53.9
JEANNOTTE	361	182	9,000	49.5	4,019	12,960	31.0
BESSONNE	497	1,291	11,500	8.9	71,318	72,190	98.8
LA CROCHE	361	527	12,000	22.8	9,119	20,150	45.2
WESSONNEAU	912	626	11,500	18.4	9,450	6,790	139.2
FLAMAND	301	258	13,000	50.4	3,855	12,004	32.1
TAWACHICHE	227	936	37,000	39.5	52,853	81,523	64.8
CHAPEAU DE PAILLE	807	3,410	49,000	14.4	54,039	70,289	76.9
FREMONT	572	215	9,500	44.2	3,530	11,095	31.8
GROS BROCHET	752	894	22,000	24.6	13,410	32,354	41.4
TOTAL	6,440	11,927	241,000	20.20	297,728	457,878	65.0

1978

REGION Montréal

NOM DE LA ZEC	superficie en km2	nombre de membres	subvention versée	subvention par membre	revenus sans subvention	dépenses totales	% d'auto- financement
COLLIN	378	2,168	37,000	17.1	32,513	61,389	53.0
LAVIGNE	288	5,312	37,500	7.1	81,660	105,831	77.2
BOULLE	632	2,629	34,000	12.9	40,127	74,553	53.8
MAISON DE PIERRE	809	5,479	50,000	9.1	126,992	159,879	79.4
MAZANA	737	1,436	27,000	18.8	27,253	43,997	61.9
TOTAL	2,844	17,024	185,500	10.90	308,545	445,649	69.2

1978

REGION Outaouais

NOM DE LA ZEC	superficie en km2	nombre de membres	subvention versée	subvention par membre	revenus sans subvention	dépenses totales	% d'auto- financement
NORMANDIE	961	1,900	31,000	16.3	30,520	54,663	55.8
MITCHINAMECUS	872	1,834	38,000	20.7	28,206	64,118	44.0
LE SUEUR	782	2,509	28,500	11.4	37,650	52,071	72.3
PETAWAGA	1,186	3,956	40,000	10.1	59,815	80,688	74.1
FESTUBERT	1,010	1,454	30,000	20.6	23,255	54,216	42.9
CAPITACHOUANE	801	947	23,000	24.3	15,882	31,689	50.1
BRAS COUPE DESERT	1,061	3,270	57,000	17.4	57,127	114,010	49.7
PONTIAC	1,134	2,695	45,000	16.7	49,445	90,810	54.4
TOTAL	7,805	18,565	292,500	15.75	301,900	542,265	55.7

1978

REGION Nord-Ouest

NOM DE LA ZEC	superficie en km2	nombre de membres	subvention versée	subvention par membre	revenus sans subvention	dépenses totales	% d'auto- financement
DU MOINE	1,502	157	6,700	42.7	2,355	3,795	62.1
RESTIGO	698	1,331	19,000	14.3	23,592	40,634	58.1
MAGANASIPI	705	624	20,500	32.9	9,984	20,909	47.7
TOTAL	2,905	2,112	46,200	21.88	35,931	65,338	55.0

1978

REGION Côte-Nord

NOM DE LA ZEC	superficie en km2	nombre de membres	subvention versée	subvention par membre	revenus sans subvention	dépenses totales	% d'auto- financement
VARIN	488	652	27,500	42.2	11,652	38,269	30.4
FORESTVILLE	1,302	2,035	36,500	17.9	59,363	80,516	73.7
IBERVILLE	476	827	16,500	20.0	13,560	30,281	44.8
LABRIEVILLE	427	596	27,500	46.1	13,150	42,979	30.6
NORDIQUE	375	1,690	6,500	3.9	25,305	27,402	92.3
TOTAL	3,068	5,800	114,500	19.74	123,030	210,447	56.1

NOM DE LA REGION	R E V E N U S						D E P E N S E S					
	Subvention	M.T.C.P.	Cotisation des membres	Revenus des services	Autres revenus	TOTAL	Accueil et protection	Exploitation	Adminis-tration	Autres dépenses	TOTAL	Proportion (%)
	Soutien	OSE										
REGION 01	112,400	50,000	124,574	3,769	55,523	346,266	137,124	21,092	41,593	126,573	326,382	32,830
REGION 02	156,150	129,000	343,121	137,439	13,830	779,540	188,687	308,677	48,420	196,189	741,973	199,672
REGION 03	78,100	75,000	281,163	93,515	4,834	532,612	72,263	84,992	58,836	242,608	458,699	82,658
REGION 04	154,000	87,000	178,650	15,526	103,552	538,728	122,530	84,474	41,195	209,679	457,878	84,036
REGION 05	6,500	4,000	6,360	--	25	16,885	--	--	1,466	13,369	14,835	1,634
REGION 06	112,500	73,000	255,350	19,130	34,065	494,045	99,909	22,837	59,861	263,042	445,649	42,024
REGION 07	159,500	133,000	278,449	--	23,451	594,400	115,684	69,102	74,789	282,690	542,265	78,955
REGION 08	33,200	13,000	30,906	1,286	3,739	82,131	8,089	1,500	8,259	47,490	65,338	8,881
REGION 09	63,500	51,000	86,880	33,470	2,680	237,530	46,780	31,489	13,820	127,358	219,447	31,556
TOTAL	875,850	615,000	1,585,453	304,135	241,699	3,622,137	791,066	624,163	348,239	1,508,998	3,272,466	562,246
PROPORTION (%)	24.18%	16.98%	43.77%	8.40%	6.67%	100.00%	24.17%	19.07%	10.64%	46.11%	100.00%	17.2%

Région Bas St-Laurent-Gaspésie 1978

NOM DE LA ZEC	R E V E N U S						D E P E N S E S					
	Subvention	M.T.C.P.:	Cotisation des membres	Revenus des services	Autres revenus	TOTAL	Accueil et protection	Exploitation	Adminis-tration	Autres dépenses	TOTAL	Immobi-lisation
	Soutien	OSE										
RICHARD	4,500	--	3,750	1,347	4,545	14,142	5,121	6,648	1,319	530	13,618	410
TOURELLE DES MONTS	12,000	8,000	7,800	--	3,468	31,268	--	--	--	30,560	30,560	--
CASAULT	28,000	10,000	27,000	2,230	25,246	92,476	29,936	6,403	13,667	35,897	85,903	6,180
BAS ST-LAURENT	32,400	12,000	42,360	--	22,181	108,941	47,326	7,859	16,874	35,360	107,419	21,263
OWEN	17,500	12,000	21,527	--	42	51,069	23,990	--	1,992	14,922	40,904	--
CHAPAIS	18,000	8,000	22,137	192	41	48,370	30,751	182	7,741	9,304	47,978	4,977
SOUS-TOTAL :	112,400	50,000	124,574	3,769	55,523	346,266	137,124	21,092	41,593	126,573	326,382	32,8

NOM DE LA ZEC	R E V E N U S						D E P E N S E S					
	Subvention	M.T.C.P.	Cotisation des membres	Revenus: des services	Autres revenus	TOTAL	Accueil et protection	Exploi- tation	Adminis- tration	Autres dépenses	TOTAL	Immobili- sation
	Soutien	OSE										
ONATCHIWAY-EST	28,000	9,000	53,940	30,312	--	121,252	23,307	99,766	2,261	12,520	137,857	78,350
MARTIN-VALIN	20,000	21,500	119,800	44,018	1,198	206,516	14,306	92,655	7,116	48,995	163,072	51,302
LAC DE LA BOITEUSE	9,000	19,000	23,655	8,941	--	60,596	21,645	19,786	3,900	19,662	64,993	8,403
CHAUVIN	10,000	7,500	10,230	178	--	27,908	--	--	2,033	23,156	25,189	5,570
DES PASSES	20,000	13,000	43,110	12,253	--	88,363	49,399	15,673	10,765	19,626	95,463	12,085
RIVIERE-AUX-RATS	21,000	12,000	25,740	16,336	91	75,167	21,681	31,579	9,599	12,000	74,859	644
LA LIEVRE	21,350	11,000	22,050	24,906	484	79,790	17,979	29,223	4,302	11,311	62,814	--
ANSE ST-JEAN	8,800	15,000	10,005	510	24	34,339	13,792	1,352	2,257	15,300	32,702	1,098
LAC BREBEUF	18,000	21,000	34,546	--	12,033	83,579	26,578	18,643	6,187	33,619	85,027	42,220
SOUS-TOTAL	156,150	129,000	343,121	137,439	13,830	779,540	188,687	308,677	48,420	196,189	741,973	199,6

NOM DE LA ZRC	R E V E N U S						D E P E N S E S						
	Subvention		M.T.C.P. OSE	Cotisation des membres	Revenus des services	Autres revenus	TOTAL	Accueil et protection	Exploi- tation	Adminis- tration	Autres dépenses	TOTAL	Immobi- lisation
	Soutien												
BUTEUX - BAS SAGUENAY	17,500	10,000	34,733	6,887	84	69,204	1,455	10,550	10,970	42,352	65,327	2,337	
LAC AU SABLE	11,350	5,000	28,920	8,440	68	53,778	3,510	16,374	2,658	28,005	50,547	964	
DES MARTRES	12,750	20,000	54,420	15,219	843	103,232	--	14,893	11,060	58,844	84,797	6,276	
JARO	10,000	--	21,280	9,333	150	40,763	23,295	7,312	7,516	428	38,551	4,536	
RIVIERE BLANCHE	14,500	10,000	51,000	8,640	1,577	85,717	--	--	9,901	49,640	59,541	5,471	
BATISCAN-NEILSON	12,000	30,000	90,810	44,996	2,112	179,918	44,003	35,863	16,731	63,339	159,936	63,074	
SOUS-TOTAL:	78,100	75,000	281,163	93,515	4,834	532,612	72,263	84,992	58,836	242,608	458,699	82,650	

NOM DE LA ZEC	R E V E N U S						D E P E N S E S					
	Subvention	M.T.C.P.	Cotisation des membres	Revenus des services	Autres revenus	TOTAL	Accueil et protection	Exploitation	Adminis- tration	Autres dépenses	TOTAL	Immobi- lisation
	Soutien	OSE										
KISSISSINK	12,000	8,000	19,110	1,554	20	40,684	--	--	2,208	35,925	38,133	1,761
MENOKEOSAWIN	11,500	8,000	4,551	1,276	18,383	43,710	8,667	3,020	2,896	27,878	42,461	1,378
BORGIA	17,000	10,000	29,932	--	1,311	58,243	11,405	8,227	13,107	25,186	57,925	17,118
JEANNOTTE	9,000	--	2,730	1,289	--	13,019	6,480	4,000	585	1,895	12,960	--
BESSONNE	11,500	--	19,352	7,193	44,773	82,818	11,054	12,227	1,930	46,979	72,190	--
LA CROCHE	12,000	--	7,905	1,022	192	21,119	16,269	2,249	831	805	20,154	--
WESSONNEAU	11,500	--	9,390	--	60	20,950	6,265	50	475	--	6,790	60
FLAMAND	6,000	7,000	3,855	--	--	16,855	813	3,178	657	7,356	12,004	--
TAWACHICHE	17,000	20,000	14,040	--	38,813	89,853	30,200	22,663	7,615	21,045	81,523	44,923
CHAPEAU DE PAILLE	23,000	26,000	51,150	2,889	--	103,039	17,599	15,316	6,098	31,276	70,289	11,541
FREMONT	9,500	--	3,225	305	--	13,030	4,798	2,378	585	3,334	11,095	--
GROS BROCHET	14,000	8,000	13,410	--	--	35,410	8,980	11,166	4,208	8,000	32,354	7,255
Sous-total :	154,000	87,000	178,650	15,526	103,552	538,728	122,530	84,474	41,195	209,679	457,878	84,036

NOM DE LA ZEC	R E V E N U S						D E P E N S E S					
	Subvention	M.T.C.P.	Cotisation des membres	Revenus des services	Autres revenus	TOTAL	Accueil et protection	Exploi- tation	Adminis- tration	Autres dépenses	TOTAL	Immobi- lisation
	Soutien	OSE										
LOUISE-GOSFORD	6,500	4,000	6,360	--	25	16,885	--	--	1,466	13,369	14,835	1,634
SOUS-TOTAL:	6,500	4,000	6,360	--	25	16,885	--	--	1,466	13,369	14,835	1,634

NOM DE LA ZEC	R E V E N U S						D E P E N S E S					
	Subvention	M.T.C.P.	Cotisation des membres	Revenus des services	Autres revenus	TOTAL	Accueil et protection	Exploi- tation	Adminis- tration	Autres dépenses	TOTAL	Immobili- sation
	Soutien	OSE										
COLLIN	29,000	8,000	32,513	--	--	69,513	35,758	6,072	11,298	8,261	61,389	--
LAVIGNE	27,500	10,000	79,677	483	1,500	119,160	--	--	13,878	91,953	105,831	14,962
BOULLE	19,000	15,000	39,435	--	692	74,127	34,867	12,496	10,929	16,261	74,553	6,453
MAISON DE PIERRE	20,000	30,000	82,185	12,977	29,499	176,992	--	--	18,814	141,065	159,879	18,869
MAZANA	17,000	10,000	21,540	5,670	43	54,253	29,284	4,269	4,942	5,502	43,997	1,740
SOUS-TOTAL	112,500	73,000	255,350	19,130	34,065	494,045	99,909	22,837	59,861	263,042	445,649	42,0

Région Outaouais 1978

NOM DE LA ZEC	R E V E N U S					D E P E N S E S						
	Subvention Soutien	M.T.C.P. OSE	Cotisation des membres	Revenus des services	Autres revenus	TOTAL	Accueil et protection	Exploi- tation	Adminis- tration	Autres dépenses	TOTAL	Immobili- sation
NORMANDIE	18,000	13,000	28,500	--	2,020	61,520	--	--	1,775	52,888	54,663	5,086
MITCHINAMECUS	18,000	20,000	27,506	--	700	66,206	24,833	12,151	6,566	20,568	64,118	8,150
LE SUEUR	13,500	15,000	37,628	--	22	66,150	4,318	6,069	1,900	39,784	52,071	4,058
PETAWAGA	20,000	20,000	59,340	--	475	99,815	--	--	5,161	75,527	80,688	27,529
FESTUBERT	15,000	15,000	21,810	--	1,445	53,255	--	--	4,153	50,063	54,216	6,195
CAPITACHOUANE	15,000	8,000	14,205	--	1,677	38,882	--	--	1,449	30,240	31,689	8,710
BRAS COUPE DESERT	30,000	27,000	49,040	--	8,087	114,127	56,648	12,412	31,830	13,120	114,010	11,477
PONTIAC	30,000	15,000	40,420	--	9,025	94,445	29,885	38,470	21,955	500	90,810	7,750
TOTAL	159,500	133,000	278,449	--	23,451	594,400	115,684	69,102	74,789	282,690	542,265	78,955

NOM DE LA ZEC	R E V E N U S						D E P E N S E S					
	Subvention		Cotisation des membres	Revenus des services	Autres revenus	TOTAL	Accueil et protection	Exploi- tation	Adminis- tration	Autres dépenses	TOTAL	Immobi- lisatio
	Soutien	M.T.C.P. OSE										
DU MOINE	6,700	--	2,355	--	--	9,055	--	--	940	2,855	3,795	--
RESTIGO	12,000	7,000	19,191	1,286	3,115	42,592	--	--	2,289	38,345	40,684	6,501
MAGANASIPI	14,500	6,000	9,360	--	624	30,484	8,089	1,500	5,030	6,290	20,909	2,380
SOUS-TOTAL:	33,200	13,000	30,906	1,286	3,739	82,131	8,089	1,500	8,259	47,490	65,338	8,881

NOM DE LA ZEC	R E V E N U S						D E P E N S E S					
	Subvention		Cotisation des membres	Revenus des services	Autres revenus	TOTAL	Accueil et protection	Exploitation	Adminis-tration	Autres dépenses	TOTAL	Immobi-lisation
	Soutien	M.T.C.P.: OSE										
VARIN	13,500	14,000	9,705	1,921	26	39,152	11,653	11,581	1 035	14 000	38,269	230
FORESTVILLE	27,500	9,000	30,525	26,184	2,654	95,863	--	--	5,516	75,000	80,516	16,683
IBERVILLE	4,500	12,000	12,405	1,155	--	30,060	4,868	5,068	1,805	18,540	30,281	4,145
LABRIEVILLE	13,500	14,000	8,940	4,210	--	40,650	15,252	9,046	3,976	14,705	42,979	1,890
NORDIQUE	4,500	2,000	25,305	--	--	31,805	15,007	5,794	1,488	5,113	27,402	8,608
SÔUS-TOTAL	63,500	51,000	86,880	33,470	2,680	237,530	46,780	31,489	13,820	127,358	219,447	31,551